

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_039

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Simon FOURNIER (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur René CLUZEL ()

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération COMPTE FINANCIER UNIQUE - LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-011 COMPORTANT UNE ERREUR AU NIVEAU DES VOTES

Le conseil municipal, réuni et présidé par BOS ROBERT,

délibérant sur le COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'exercice 2023, dressé par LABIT JEAN-PAUL, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 710,66	0,00	0,00	315 066,83	39 710,66	315 066,83
Opérations exercice	0,18	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

012-211202551-DE_2024_039-DE

A G E D I

DE_2024_039

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Total	39 710,84	0,00	0,00	315 066,83	39 710,84	315 066,83
Résultat de clôture	39 710,84			315 066,83		275 355,99
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	39 710,84	0,00	0,00	315 066,83	0,00	275 355,99
Résultat définitif	39 710,84			315 066,83		275 355,99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

012-211202551-DE_2024_039-DE

A G E D I

DE_2024_039